

MAIRIE
De
SALVIAC



Compte-rendu du conseil municipal du 12 septembre 2019.

Présents : Alain Faucon, Anne-Marie Delpéch, Xavier Leglaive, Elisabeth Ménadeau, Philippe Ruscassie, Viviane Iragnes- Colin, Christian Doby, Catherine Benazeraf, Philippe Balat, Christian Farguet, Ingrid Puyo, Hélène Bureau.

Absents excusés : Bernard Gay, Maïté Souriat.

Absent : Marcel Paul

Secrétaire de séance : Elisabeth Ménadeau

Ordre du jour :

1. Délibération avenant N° 1 salle de gymnastique
 2. Délibération rapport annuel sur le prix du service public eau potable exercice 2018 (SMDE 24)
 3. Délibération admission en non-valeur sur le budget de la caisse des écoles
 4. Délibération d'admission d'un don matériel
 5. Projet d'évolution du casernement du centre d'incendie et de secours de Salviac
 6. Questions diverses.
-
1. Délibération pour régularisation comptable du lot n° 1 (plâtrerie) au lot n°4 pour 3206,45€ HT.
 2. Délibération d'accord sur le rapport annuel sur le prix du service public de l'eau potable exercice 2018 : Christian Doby, délégué, rappelle que 2.000.000€ de travaux ont été réalisés sur la commune depuis le transfert au Syndicat SMDE.
 3. Admission en non-valeur sur le budget caisse des écoles : impayés de 146,24€ non recouvrables (débiteurs injoignables) sur la garderie.
 4. Acceptation d'un don matériel : Madame Claudette Mascii (ancienne famille Marensac) fait don à la commune d'un tableau en bon état de 1m46 x 1m du 17^{ème} siècle de l'école Hollandaise représentant un Christ en croix. Une évaluation sera faite par le Conservateur.
 5. Le Président du Département valide le principe de construction d'un nouveau centre de secours sur la commune. La commune s'engage à fournir un terrain conforme au projet et à acheter la ca caserne actuelle (place du foirail) au prix défini par les Domaines.
 6. Questions diverses :

- La commune se positionne de nouveau sur le nombre de 6 délégués au conseil communautaire, conformément à la délibération du 27.06.2018, en attente de la décision de Mr le Préfet, et sous l'arbitrage éventuel de la nouvelle loi dite « Le Cornu ».
- Un jugement accorde à la commune, eu égard aux dégradations commises sur les conteneurs à ordures, un dédommagement de 201,80€ pour le remplacement de végétaux route de Dégagnac.
- Contentieux en cours :
 - . Alignement à Boulegan : la commune propose d'aider un riverain à remettre en l'état du cadastre napoléonien les limites d'un chemin en lui fournissant 3 palettes de parpaings pour ériger un mur de clôture en remplacement d'une haie qui doit être détruite.
 - . Four d'Aurimont : rappel du problème d'un bâtiment érigé sur le terrain communal, ayant déjà fait l'objet d'une régularisation amiable. Pour le problème spécifique du four à pain, un expert a été commis, qui a constaté que le four avait été agrandi arbitrairement. Une réunion a été tenue avec 19 habitants du hameau : un compromis pourrait être signé après avis officiel de l'expert géomètre foncier.
 - . Moulin de Bardalie : après intervention d'un expert, il s'agit d'un cas d'école de servitude publique sur un bien privé : Au fil des années, le passage au ras du moulin comporte un risque d'éboulement, le passage servant de pont étant établi sur la chambre d'eau, sans fondement suffisant. Il convient donc de limiter la circulation aux piétons, vélos, ... qui devront cependant circuler librement sans que le propriétaire du moulin y fasse entrave.
 - . Une réunion s'est tenue dans le cadre de l'implantation d'un magasin « U » avec les architectes mandatés par cette société et des membres de la DDT du Lot.
 - . Centre de santé : la recherche de médecins se poursuit sur une plateforme spécialisée. Installation d'un ostéopathe au 1^{er} octobre, des services départementaux (assistante sociale, PMI...) au 1^{er} novembre.



Le maire
Alain Faucon